

Fiche 4 - Faut-il une Constituante pour établir une Constitution Européenne ?

Il est souvent fait reproche à la construction de l'Europe d'un véritable déficit démocratique et cela est repris périodiquement, pour le déplorer, par les acteurs eux mêmes de cette construction européenne. En examinant le mode de préparation et d'établissement de 4 constitutions passées ou encore en vigueur, celui concernant le projet de constitution européenne, quels enseignements peuvent être tirés pour savoir si une assemblée constituante doit être créée de façon à contribuer à réduire ce déficit démocratique et permettre aux citoyens de participer plus pleinement à la construction européenne.

I – Constitutions passées (France, USA), projet de constitution européenne :

Constitution	Date	Durée du processus d'établissement	Mode d'établissement	Caractéristiques démocratiques	Commentaires
France III ^{ème} République	24, 25/02 et 16/07 1875	4 ans	Lois et constitution élaborées par les assemblées parlementaires, à travers les travaux de commissions.	Publicité des débats Vote solennel	Situation exceptionnelle (guerre perdue, guerre civile, choix de régime : république ou monarchie). La publicité des débats a permis un choix de société ouvert.
France IV ^{ème} République	27/10 1946	2 ans	Assemblée constituante et législative	Publicité des débats Référendum et vote solennel Assemblées	Situation exceptionnelle (guerre)
France V ^{ème} République	4/10 1958	4 mois	Travaux d'experts menés par le gouvernement.	Secret des travaux jusqu'à la publication d'un avant projet. Référendum	Situation exceptionnelle ?
USA	17/9 1787 Ratifiée en 12/87 et 7/88 Entrée en vigueur 4/3/1789	5 mois (mai à sept 1787)	Convention avec représentants des états (13 colonies) sous présidence G. Washington	Ratification par les Etats	Situation exceptionnelle (guerre d'Indépendance en 1776) et création des USA. Toujours en vigueur (avec amendements).
Projet de constitution européenne	15/12/01 (décision de Laeken) au 13/12/03 (fin CIG)	Du 28/2/02 au 10/7/03) Non adopté par la CIG de 12/2003	Travaux menés par une Convention formée de membres désignés par chefs d'états, parlements. Accord demandé à la CIG	Publicité des travaux	Situation exceptionnelle : en théorie oui (phase de construction de l'Europe) mais pas ressentie comme telle par les peuples. Ratification finale par chaque état membre.